

13 août 2004

Vol. 17 – N° 33

## Sommaire

Influenza aviaire hautement pathogène en Afrique du Sud	231
Stomatite vésiculeuse aux Etats-Unis d'Amérique : rapport de suivi n° 4	233
Fièvre aphteuse en Colombie	234
Peste porcine classique en Slovaquie : chez des porcs domestiques	235

## INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE EN AFRIQUE DU SUD

*(Maladie jamais constatée auparavant en Afrique du Sud).*

### RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'informations reçues le 6 août 2004 de la Docteure Emily Mmamakgaba Mogajane, directrice générale assistante, services de réglementation nationale, département national de l'agriculture, Pretoria :

**Date du rapport :** 6 août 2004.

**Nature du diagnostic :** clinique, nécropsique et de laboratoire.

**Date de la première constatation de la maladie :** 2 août 2004.

**Date présumée de l'infection primaire :** 21 juillet 2004.

### Foyers :

Localisation	Nombre
province de Eastern Cape, district municipal de Blue Crane (25° 49' 00" E - 32° 58' 00" S)	1



**Description de l'effectif atteint** : deux exploitations d'autruches situées près de Bedford et Somerset-East.

**Nombre total d'animaux dans le foyer :**

<i>espèce</i>	<i>sensibles</i>	<i>cas</i>	<i>morts</i>	<i>détruits</i>	<i>abattus</i>
avi	9 000	1 500	1 000	0	0

**Diagnostic :**

- A. Laboratoire ayant effectué le diagnostic** : Institut vétérinaire d'Onderstepoort.
- B. Epreuves diagnostiques réalisées** : hémagglutination, inhibition de l'hémagglutination, RT-PCR<sup>(1)</sup> et séquençage.
- C. Agent causal** : virus de l'influenza aviaire de sous-type H5N2.

**Epidémiologie :**

- A. Source de l'agent / origine de l'infection** : recherches en cours.
- B. Mode de diffusion de la maladie** : contact direct et indirect.

**Mesures de lutte :**

- Dès que la maladie a été détectée, toutes les exploitations se trouvant autour des exploitations atteintes ont été mises en quarantaine. Il n'existe aucune exploitation avicole dans la région et il n'existe qu'un très petit nombre d'élevages de basse-cour.
- Une zone de quarantaine dans un rayon de 30 km a été mise en place autour de Middleton dans la province de l'Eastern Cape afin de circonscrire le foyer et lutter contre la maladie.
- Par mesure de précaution, toutes les volailles de la région, y compris les autruches, seront abattues et détruites.
- Contrôle des déplacements. Les restrictions des déplacements sont renforcées par un cordon sanitaire et il est recommandé au public de ne pas introduire ou sortir de la zone infectée des volailles (y compris les autruches et autres oiseaux) ou produits avicoles incluant les oeufs.
- Les exportations de volailles et de produits avicoles d'Afrique du Sud sont volontairement interrompues jusqu'à ce que le foyer soit maîtrisé.
- Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène.
- Epidémiosurveillance.
- Dépistage.
- Vaccination

La présence de la maladie n'a été constatée dans aucune autre région du pays. Cependant les Services vétérinaires de toutes les provinces mènent une surveillance extensive afin de confirmer l'aspect localisé du problème.

(1) RT-PCR : amplification génomique en chaîne avec polymérase - transcriptase inverse

**STOMATITE VÉSICULEUSE AUX ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE**  
**Rapport de suivi n° 4**

*Traduction d'informations reçues le 10 août 2004 du Docteur Peter Fernandez, administrateur associé du service d'inspection zoosanitaire et phytosanitaire, département fédéral de l'agriculture (USDA), Washington :*

**Terme du rapport précédent :** 26 juillet 2004 (voir *Informations sanitaires*, 17 [31], 220, du 30 juillet 2004).

**Terme du présent rapport :** 10 août 2004.

**Nouveaux foyers :**

Localisation	Nombre
Etat du Colorado, comté de Costilla	1 exploitation
Etat du Colorado, comté de El Paso	1 exploitation
Etat du Colorado, comté de Pueblo	2 exploitations
Etat du Colorado, comté de Weld	2 exploitations
Etat du Nouveau Mexique, Comté de Bernalillo	1 exploitation
Etat du Nouveau Mexique, Comté de Rio Arriba	2 exploitations
Etat du Nouveau Mexique, Comté de Sandoval	1 exploitation
Etat du Nouveau Mexique, Comté de Santa Fe	1 exploitation
Etat du Nouveau Mexique, Comté de Socorro	1 exploitation
Etat du Nouveau Mexique, Comté de Taos	2 exploitations
Etat du Nouveau Mexique, Comté de Valencia	2 exploitations
Etat du Texas, comté de Kerr	1 exploitation
Total	17 exploitations

**Nombre total d'animaux dans les nouveaux foyers :**

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
equ	154	25	0	0	0
cap	4	0	0	0	0

**Diagnostic :**

- A. Laboratoire ayant confirmé le diagnostic :** Laboratoires des Services vétérinaires nationaux, (Plum Island, New York).
- B. Epreuves diagnostiques réalisées :** épreuve de fixation du complément, épreuve ELISA<sup>(1)</sup> par compétition et isolement viral.
- C. Agent causal :** virus de la stomatite vésiculeuse de type New Jersey.

**Epidémiologie :**

- A. Source de l'agent / origine de l'infection :** inconnues.
- B. Mode de diffusion de la maladie :** inconnu.

**Mesures de lutte durant la période objet du rapport :**

- lutte contre les vecteurs invertébrés ;
- mise en interdit des élevages atteints ;
- contrôle des déplacements à l'intérieur du pays ;
- surveillance.

(1) ELISA : méthode de dosage immuno-enzymatique

\*  
\* \*

**FIÈVRE APHTEUSE EN COLOMBIE**

(Date du dernier foyer de fièvre aphteuse en Colombie signalé précédemment à l'OIE : septembre 2002).

**RAPPORT D'URGENCE**

Traduction d'informations reçues le 11 août 2004 du Docteur Juan Alcides Santaella Guitierrez, Directeur Général, Institut colombien de l'agriculture et de l'élevage (ICA), Bogota :

**Date du rapport :** 11 août 2004.

**Nature du diagnostic :** clinique et de laboratoire.

**Date présumée de l'infection primaire :** 4 août 2004.

**Foyers :**

Localisation	Nombre
Département de Norte de Santander, municipalité de Tibu (Nord-est du pays)	1

**Description de l'effectif atteint :** élevage de bovins.

**Nombre total d'animaux dans le foyer :**

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
bov	26	10	0	0	0

**Diagnostic :**

- Laboratoire ayant effectué le diagnostic :** Laboratoire national de diagnostic vétérinaire ICA-CEISA, Bogota.
- Epreuves diagnostiques réalisées :** épreuve de fixation du complément, isolement viral.
- Agent causal :** virus de type A, sous-type 32.

**Epidémiologie :**

- Source de l'agent / origine de l'infection :** inconnues. Recherches en cours.
- Autres renseignements épidémiologiques :**
  - Le foyer est situé dans la zone où la maladie est considérée comme étant endémique.
  - Aucun signe clinique de la maladie n'a été observé dans d'autres régions du pays.

**Mesures de lutte :**

- mise en interdit, désinfection ;
- contrôle des déplacements ;
- surveillance ;
- vaccination autour du foyer.

*Note du Bureau Central de l'OIE :* le statut des zones indemnes de la maladie en Colombie (avec vaccination ou sans vaccination) reconnues par l'OIE, n'est pas affecté par ce foyer.

\*  
\* \*

**PESTE PORCINE CLASSIQUE EN SLOVAQUIE  
chez des porcs domestiques**

*(Date du dernier foyer de peste porcine classique chez des porcs domestiques en Slovaquie signalé précédemment à l'OIE : janvier 2004).*

RAPPORT D'URGENCE

*Traduction d'informations reçues le 12 août 2004 du Professeur Jozef Bires, directeur de l'administration vétérinaire et alimentaire, Bratislava :*

**Date du rapport :** 12 août 2004.

**Nature du diagnostic :** clinique et de laboratoire.

**Date de la première constatation de la maladie :** 9 août 2004.

**Date présumée de l'infection primaire :** 10 juillet 2004.

**Foyers :**

Localisation	Nombre
District de Lucenec, localité de Maskova	1

**Description de l'effectif atteint :** ferme de production.

**Nombre total d'animaux dans le foyer :**

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
sui	324	4	1	219	104

\* 52 truies, 2 verrats, 166 porcs de moins de 3 mois, 104 porcs à l'engrais.

**Diagnostic :**

**A. Laboratoire ayant effectué le diagnostic :** Institut vétérinaire d'Etat (Zvolen).

**B. Epreuves diagnostiques réalisées :** virologie.

**Source de l'agent / origine de l'infection :** L'établissement atteint est situé dans une zone où l'infection par le virus de la peste porcine classique existe dans la population de sangliers.

**Mesures de lutte :** conformes à la Directive 2001/89/CE du Conseil de l'Union européenne.

- contrôle des déplacements;
- abattage sanitaire partiel (porcs à l'engrais).

\*  
\* \*



Toutes les publications de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) sont protégées par un copyright international. La copie, la reproduction, la traduction, l'adaptation ou la publication d'extraits, dans des journaux, des documents, des ouvrages ou des supports électroniques et tous autres supports destinés au public, à des fins d'information, didactiques ou commerciales, requièrent l'obtention préalable d'une autorisation écrite de l'OIE.

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cette publication ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans les articles signés. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.